

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25129608***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

02 OCT. 2025

DU BRUXELLES-WALLON

N° d'entreprise : 0837 032 497

Nom

(en entier) : **MANITOU INTERFACE AND LOGISTICS EUROPE**(en abrégé) : **MILE**Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **RUE DES ANDAINS 2 1360 PERWEZ****Objet de l'acte : CESSATION DE MANDAT ,RENOUVELEMENT ET NOUVELLE NOMINATION
D'ADMINISTRATEURS ET NOMINATION NOUVEAU MANDAT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES FORVIS MAZARS**

Le Conseil d'Administration prend acte de la fin de mandat de Monsieur Fanch Ronan PENCREACH de ses fonctions d'administrateurs de la société Manitou Interface Logistics Europe (MILE) et la nomination de Camélia SOLOMON et Bernard DELVIGNE en date du 19.05.2025 pour un mandat de quatre ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale du 18.05.2029.

Les mandats de Messieurs DAHAN Jean-Marc et GUILMIN Tony sont prolongés pour une période de quatre ans et prendront fin lors de l'assemblée générale du 18.05.2029

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 19.05.2025 décide de nommer comme commissaire, la société Forvis Mazars Réviseurs d'entreprises SRL, pour un terme de 3 ans venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2027. Les honoraires sont fixés à 19.850 EUR. Ce montant sera indexé et s'entend hors TVA, hors contributions légales au Collège de Supervision, et hors frais administratifs exposés pour compte de la société. Forvis Mazars Réviseurs d'entreprises SRL désigne Florent Desmet, réviseur d'entreprises, comme représentant permanent dans cette mission.

DAHAN Jean-Marc
Administrateur.

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 13/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).